



MA COMMUNE
GRANDEUR NATURE

PLANTATION

D'ARBRES

DÉPARTEMENT DE
L'EURE
en Normandie

EURE
TRANSITION
VERTE
Agir • Mobiliser.

PLANTATION D'ARBRES

Les projets de plantation d'arbres peuvent prendre la forme de vergers communaux, de forêts comestibles, d'îlots de biodiversité ou encore de poumons de ville ou de village. Les services rendus par les arbres à la planète et à ses habitants sont multiples. Ils sont notre premier allié pour la transition écologique.

AVANTAGES



Créer ou recréer des espaces de nature en ville et centre bourg.



Végétaliser pour renforcer les trames vertes et favoriser la biodiversité (espèces animales et végétales, pollinisateurs et champignons).



Contribuer au bien-être et à la santé par l'atténuation de la pollution et le rafraîchissement de l'air ambiant en créant des îlots de fraîcheur.



Offrir une variété de produits comestibles par la plantation de fruitiers et autres essences comestibles.



Préserver la ressource en eau, favoriser son infiltration et limiter l'érosion des sols.



Diminuer les gaz à effet de serre et limiter le changement climatique.



Intégrer les enjeux environnementaux dans les projets. Améliorer l'intégration paysagère des bâtiments et le cadre de vie.



Offrir du bois de chauffe ou du bois d'œuvre pour renforcer la filière bois et la production d'énergie renouvelable.



COMMENT ÇA MARCHE ? CONSEILS DE RÉALISATION

Dans le cadre de la végétalisation, le choix de la plantation de végétaux d'essences locales (et/ou anciennes pour les vergers conservatoires) permet de garder une **diversité génétique locale et d'améliorer la résistance aux maladies** de ces essences. Ces végétaux ont un cycle de vie cohérent avec les conditions de sols et de climat locales, avec la faune locale et favorisent la reconstitution de communautés végétales. Il est également conseillé de réaliser les plantations sur **plusieurs strates végétales** (arborée et arbustive) et de préférer les jeunes plants afin de favoriser la reprise. Les strates végétales peuvent prendre la forme de haies bocagères ou de bosquets par exemple. Enfin, concernant la gestion future des haies, il faudra éviter les tailles fortes et «au carré» et préférer une taille plus douce, permettant aux arbustes de servir de refuge à la petite faune. Les tailles devront être réalisées en dehors des périodes de nidification des oiseaux, **soit entre le 15 août et le 15 mars.**

Le saviez-vous ?

La présence de nature en ville a des bénéfices sur la santé des habitants. En effet, avoir accès à des espaces végétalisés au quotidien a un impact positif sur la santé physique et la santé mentale, en réduisant le niveau de stress en plus d'embellir le paysage et de favoriser la biodiversité.

De plus, les arbres et les espaces verts permettent de faire baisser la température de l'air à proximité et donc de réduire les besoins en climatisation.

De 4 à 8° en moins à l'ombre d'un arbre isolé dans une cour ! (source ONF)

Un paillage organique au pied des plantations est préconisé (type copeaux biodégradables ou autres) car ce type de paillage permet d'enrichir et de favoriser la vie des sols. Il est fortement déconseillé de mettre en place une bâche plastique de plantation, qui n'est pas biodégradable, qui appauvrit le sol et qui ne permet pas une bonne infiltration de l'eau au pied des plantations.

A la suite de la réalisation d'un projet de végétalisation, **une gestion durable et écologique** de ces espaces est à mettre en place.

Cela peut passer par l'élaboration de plans de gestions écologiques. Ce type de gestion est favorable à la biodiversité, en offrant un **refuge pour les insectes et les oiseaux**, et permet une **meilleure retenue des eaux pluviales** ce qui réduit le dessèchement de l'herbe. Des petits aménagements favorables à la biodiversité en déclin (nichoirs à oiseaux, perchoirs, gîtes à chauves-souris, passages à hérissons) peuvent être ajoutés pour accompagner les projets globaux.



ILS L'ONT FAIT !

Planter des arbres, c'est ce qu'ont choisi de faire Jean-Claude Dufossey et son conseil municipal pour **préserver la biodiversité**. Sur leur commune du Fidelaire, leur démarche de production de comestibles sur les espaces publics s'est d'abord traduite par la mise en place de **bacs potagers** dans le cadre des **Incroyables Comestibles**. L'idée de planter des fruitiers a émergé par la suite et s'est concrétisée par la plantation d'une **forêt comestible de 188 plants** en janvier 2022. Accompagné par l'ONF et le Département, le projet compte notamment une haie de petits fruits : framboisiers, groseilliers, noisetiers.

Depuis la plantation il y a deux ans, les arbres et arbustes se sont bien développés et les habitants peuvent repartir avec des fruits dans leur panier. Les enfants de l'école, située à 300 mètres de la parcelle, peuvent profiter de cet espace et, avec l'appui de la mairie, ont décidé de mettre en place un **herbier communal**.

Convaincu par les bénéfices environnementaux et pédagogiques des plantations d'arbres, Jean-Claude Dufossey encourage vivement la réalisation de ce type de projet : **il y a 1000 raisons de le faire et aucune raison de ne pas le faire !**



POINTS DE VIGILANCE

- Prendre en compte les trames vertes, bleues et noires pour l'aménagement de vos espaces à toutes les échelles pour **favoriser la biodiversité**.
- Les plantations sont à réaliser dans l'idéal à l'automne, en novembre, pour assurer la **reprise des végétaux**.
- Les conditions de climat actuelles sont de moins en moins favorables à la reprise des végétaux plantés. Pour maximiser leurs chances, mieux vaut choisir de **jeunes plants et prévoir un paillage biodégradable et un arrosage important** les 3 premières années.

ACCOMPAGNEMENT PAS À PAS

Dans le cadre de la politique départementale **Ma Commune Grandeur Nature**, le CAUE27 et l'Agence de la Ruralité restent à votre disposition pour vous accompagner dans la définition et la mise en œuvre de votre projet. **Une visite de terrain sera organisée avant tout dépôt de dossier.** Ce sera également l'occasion d'évoquer d'autres projets liés à la nature sur votre commune.



Visite

1. Sélectionner ensemble les solutions qui correspondent à votre besoin
2. Bénéficier d'informations techniques et financières précises
3. S'inspirer des projets réalisés par d'autres collectivités



Marche à suivre

Le dossier de demande de subvention est à déposer en ligne sur www.eureennormandie.fr

Rubrique Nos aides et services aux élus et collectivités/nature et environnement.



Service instructeur

Direction de l'environnement, de l'espace rural et de l'agriculture

Courriel :

ma-commune-grandeur-nature@eure.fr
02 32 31 50 49